



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de micro-centrale photovoltaïque au sol, sur une friche issue d'un ancien depot de matériaux, sur la commune de Boureuilles (55).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OS-PVSOL1-001

Raison sociale

OS-PVSOL1-001

N° SIRET

93011580300015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GUIROUS

Prénom(s)

Thomas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste dans l'implantation d'une micro-centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 998.2 kWc, sur la parcelle ZH-2 de la commune de Boureuilles. La parcelle est un dépôt de matériaux site ICPE qui n'a pas été remise en état pour un usage agricole en fin d'exploitation. La position centrale de l'aire d'implantation choisie et la haie arbustive en périphérie de la parcelle permettront de masquer en grande partie le projet. Le projet sera composé d'environ 1536 modules photovoltaïques orientés en Est-Ouest avec un angle d'inclinaison de 10° par rapport au sol. Les panneaux photovoltaïques composent des tables qui reposeront sur une structure métallique avec des longrines.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de micro-centrale solaire photovoltaïque a pour objectif de produire de l'électricité décarbonée. La production est estimée à 977.32 MWh/an soit l'équivalent d'environ 391 foyers (en considérant une consommation annuelle à 2500kWh par foyer français). Le projet vise à valoriser un terrain dégradé de la commune en participant à l'autonomie énergétique de la commune et à la transition énergétique du territoire. L'implantation de ce projet répond aux objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables. La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) cible un objectif d'environ 40 GWc de capacité installée de photovoltaïque pour 2028.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans l'ordre chronologique voici les étapes des phases travaux : - Nettoyage du site (inclus évacuation des déchets si présent / remise en état) - Mise en sécurité par le déploiement d'une clôture périphérique - Terrassement des zones de travaux (pistes / plateformes / zone de base vie & stockage) - Mise en œuvre des structures porteuses - Création des réseaux enterrés (réseaux BT / HTA) - Montage des tables et déploiement des modules - Raccordement électriques des modules - Livraison et pose des Postes de Transformations et de Livraison - Raccordement BT et HTA - Test et mise en service

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En exploitation, Intervention des équipes pour les maintenances préventives et curatives - Contrôles des organes de sécurité - Vérification des connecteurs et des panneaux - Nettoyage des panneaux et des onduleurs - Vérification des facteurs de performances Démantèlement - Dépose des Onduleurs / Modules vers les centres de recyclage et revalorisation - Evacuation des postes de transformations et de livraison vers les centres de recyclage et revalorisation - Dépose des tables et structures porteuses vers les centres de recyclage et revalorisation Les pistes sont démantelées Le terrain revient à son état initial

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une Déclaration Préalable de travaux (Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet Puissance installée Distance inter rangée Point bas structure Point haut structure	(1.1, Ha) (998.2, kWc) (0.5, m) (0.55, m) (0.993, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe a 500 m d'une zone naturelle d'interet écologique, faunistique et floristique de type I et II.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site du projet se trouve a environ 8.1 Km au Nord Est d'un site Natura 2000. Cf. Annexe 7.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	De part sa nature de production d'électricité, le projet ne présente pas d'impact sur les ressources disponibles. Il n'y aura pas de consommation d'eau sur site ni de système d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	De légères perturbations temporaires sont possibles durant la phase de chantier (présence humaine, engins légers, piétinement localisé), mais elles resteront limitées dans le temps et l'espace. Elles ne sont pas de nature à entraîner des dégradations significatives de la biodiversité sachant que le terrain est déjà anthropisé. Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000, ni une ZNIEFF de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet se trouve à environ 8.1 Km au Nord Est d'un site Natura 2000. Cf. Annexe 7.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est un ancien dépôt de matériaux qui n'a pas été remise en état pour un usage agricole en fin d'exploitation, il est donc déjà dégradé et ne constitue pas un espace agricole, forestier ou naturel. En PJ : - Annexe 9 : Carte du registre parcellaire graphique RPG 2024
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Des mesures seront mises en place pour respecter les prescriptions du SDIS par rapport au risque incendie. Une piste périmétrale, une réserve incendie ainsi qu'un accès pompier et une astreinte téléphonique 24/24 seront mis en place sur site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet peut engendrer une augmentation de trafic pendant la période de travaux (environ 4 mois). Par la suite, il y aura uniquement une visite par mois pour la maintenance en véhicule léger.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les travaux d'installation des équipements et d'aménagement de la plateforme sont susceptibles de générer des nuisances sonores liées à un surcroît de trafic et de rares opérations bruyantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune pollution sonore notable n'est à attendre en phase d'exploitation. En phase d'exploitation les équipements électriques (habitations + de 200 mètres)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de vibrations notables. Seule la phase de chantier peut occasionner ponctuellement de légères vibrations liées au passage d'engins ou à la pose des structures.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Ces effets sont temporaires, localisés et sans impact durable. En phase d'exploitation, les installations sont fixes et silencieuses, sans source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets produits lors de la phase travaux seront évacués et pris en charge par le porteur de projet. Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de production de déchets en phase d'exploitation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne par d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le système de structures utilisé pour ce projet présente des avantages, notamment l'absence de pieux dans le sol, de mise en place de fosse ou de bétonnage, et donc de dommages sur le sol. Ainsi, la remise en état du site est facilitée au terme de l'exploitation du parc photovoltaïque. Pendant les travaux, un espace est prévu pour le stockage du matériel (éventuellement dans un local) et le stockage des déchets de chantier. En fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage...) seront supprimés et le sol remis en état. La base vie du chantier sera pourvue d'un bloc sanitaire sur fosse septique. Le chantier sera doté d'une organisation adaptée à chaque catégorie de déchets : - Les déblais et éventuels gravats non réutilisés sur le chantier seront transférés dans le stockage d'inertes de la Communauté de Communes, avec traçabilité de chaque rotation par bordereau ; - Les métaux seront stockés dans une benne clairement identifiée, et repris par une entreprise agréée à cet effet, avec traçabilité par bordereau ; - Les déchets non valorisables seront stockés dans une benne clairement identifiée, et transférés dans le stockage d'ultimes de la Communauté de Communes, avec pesée et traçabilité de chaque rotation par bordereau ; - Les éventuels déchets dangereux seront placés dans un fût étanche clairement identifié et stocké dans l'aire sécurisée. À la fin du chantier ce fût sera envoyé en destruction auprès d'une installation agréée avec suivi par bordereau CERFA normalisé. Ainsi, l'ensemble des déchets produits durant la phase de travaux (emballage, etc.) seront évacués selon les filières autorisées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La parcelle est un ancien depot de materiaux qui n'a pas ete remise en etat pour un usage agricole en fin d'exploitation. La position centrale de l'aire d'implantation choisie et les haies arbustives en peripherie de la parcelle permettront de largement masquer le projet. Cet ancien site anthropise ne presente pas d'enjeux environnementaux, il n'est pas repertorie comme un site classe et ne se trouve pas dans une zone Natura 2000 ou protegee au titre de la biodiversite. Le projet a fait l'objet d'une deliberation du conseil municipal, avec un avis favorable le 20/06/2024 (cf. annexe 8). En considerant les elements precedents, il ne semble pas necessaire que le projet soit soumis a evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)